
RAPPORT ANNUEL
**RÉGIME DE
RETRAITE**

de l'Université McGill

31 décembre 2022



McGill

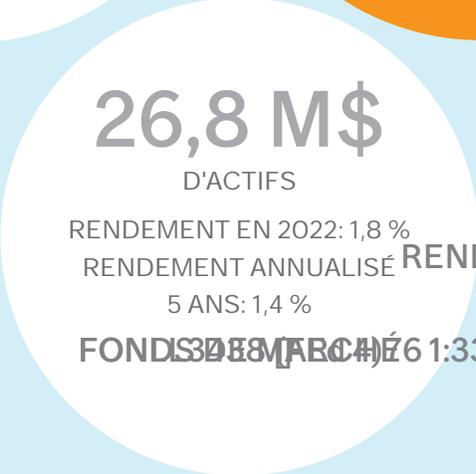
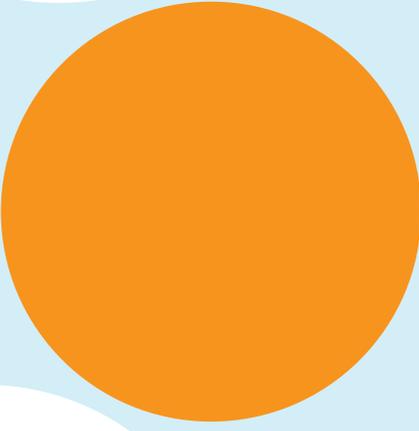
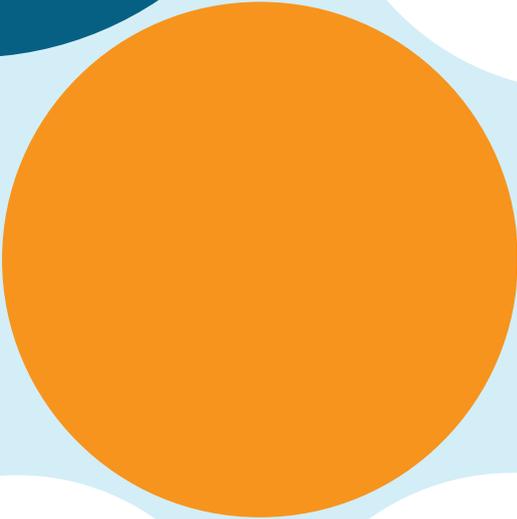
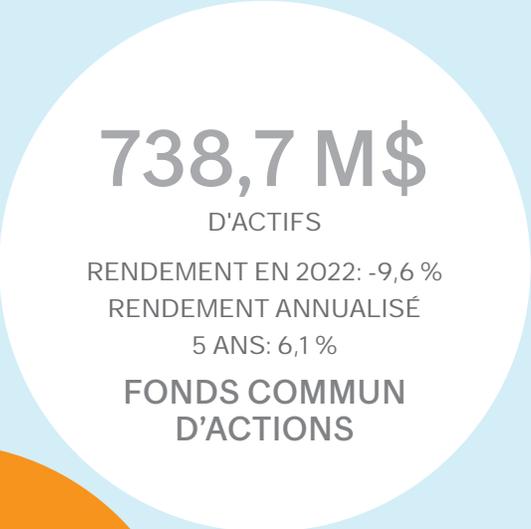


TABLE DES MATIÈRES

04	Faits saillants 2022	28	Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles
07	Message des membres du Comité d'administration des retraites	29	Évaluation actuarielle
08	Gouvernance		Rapport financier
11	Prestations et administration	31	Lettre sur la responsabilité de la direction
13	Au service des membres	32	Rapport de l'auditeur
14	Gestion des placements	34	État de l'actif net disponible pour le service des prestations
16	Le Régime et l'investissement responsable	35	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
18	Fonds d'accumulation	36	Notes afférentes au rapport financier
19	Fonds commun d'actions	48	Glossaire
20	Fonds commun de titres à revenu fixe	49	Contacts
21	Placements alternatifs		
22	Fonds de marché monétaire		
23	Compte équilibré		
24	Fonds socialement responsable		
25	Fonds sans combustibles fossiles		
26	Fonds axés sur une date d'échéance		
27	Fonds de retraite		

Les mots en caractères gras dans ce rapport sont définis dans le Glossaire

FAITS SAILLANTS 2022



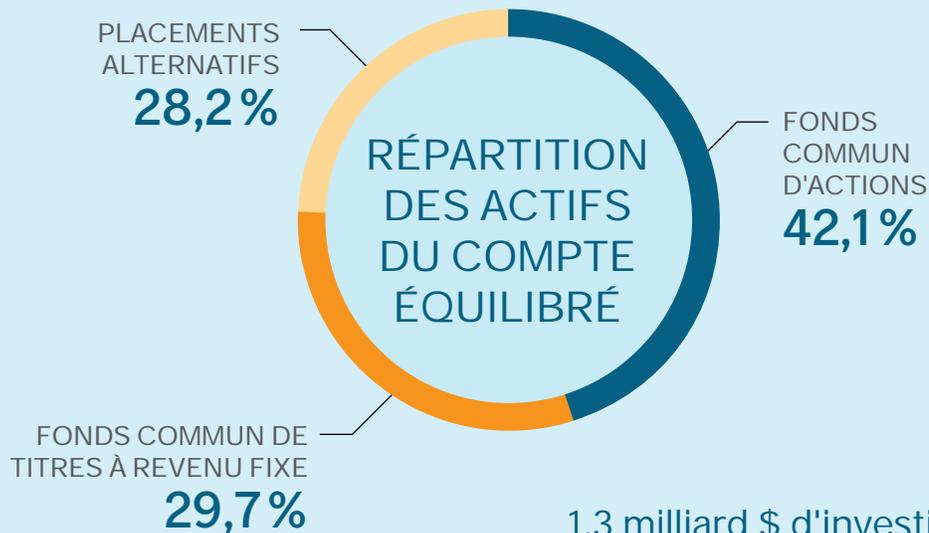
RENDEMENT EN 2022: FONDS DE MARCHÉ 29N(356
LE PROFILE DU MEMBRE
FONDS AXÉS SUR UNE
DATE D'ÉCHEANCE

Actif net disponible pour le service des prestations
de l'Université McGill (au 31 décembre)



80,3%

DES ACTIFS SONT
INVESTIS DANS
L'OPTION COMPTE
ÉQUILIBRÉ



1,3 milliard \$ d'investissements
bien diversifiés

MESSAGE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

L'année dernière a été difficile pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Tel qu'indiqué dans le Commentaire de la direction (p.14), les hausses des taux d'intérêt combinées à une incertitude accrue ont généré des rendements négatifs dans la plupart des classes d'actifs. Dans des marchés baissiers comme celui de 2022, il est important de maintenir une vision à long terme de vos placements de retraite car les marchés financiers sont cycliques. Sur le long terme, la valeur de vos placements va généralement augmenter, mais cette valeur peut connaître des périodes plus volatiles, comme en 2022. De nombreux facteurs économiques ont une incidence sur la vitesse à laquelle les marchés se redresseront.

Le Régime de retraite de l'Université McGill (Régime) n'est évidemment pas à l'abri des forces du marché. En 2022, la plupart des options de placement ont enregistré des rendements négatifs, à l'exception du fonds de marché monétaire, qui s'en sort mieux lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les détails sur les rendements de chaque fonds se trouvent aux pages 19 à 27 de ce rapport. Le compte équilibré est l'option la plus populaire auprès des membres. Elle est composée d'actions et d'obligations cotées en bourse, ainsi que de placements alternatifs incluant : placements privés en dette ou en actions, immobilier et infrastructure et stratégies à rendement absolu. Les placements alternatifs ont enregistré des rendements positifs en 2022, ce qui a atténué les effets des rendements négatifs du portefeuille d'actions et du portefeuille de titres à revenu fixe (-9,6 % et -8,9 %, respectivement). L'année dernière, le rendement du compte équilibré était de -4,2 %, portant ses rendements annualisés sur 5 et 10 ans à 6,5 % et 8,2 %, respectivement. Bien que le fonds commun d'actions et le fonds commun de titres à revenu fixe aient enregistré des rendements négatifs, les deux fonds ont surpassé leurs indices de référence qui était de -10,9 % pour le fonds commun d'actions et de -11,7 % pour le fonds commun de titres à revenu fixe. Je tiens à remercier le personnel du Service des placements (SP) pour son travail minutieux sur le (e)3(o)-9.4 Tw O -1.1 Bop ualel mfsib-6.8 (-11.1a-9.4 (m)-7.5 (m)-6.8 (u) (m)-11.1 e d)-9.4 (e t)3.1 (9.4 (m)-7.5 (m)-6.8 (

La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun des activités du régime de retraite.

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du **texte du Régime** ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 680 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 2M7. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/comite-administration-des-retraites-0>.

L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (l'Université) est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (CPR). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le CAR s'acquiesce de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2022, le CAR s'est réuni sept fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles

Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par la Principale et le Président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

Lors de l'assemblée annuelle tenue virtuellement le 4 mai 2022, le professeur Dror Etzion a été élu dans l'un des postes de personnel enseignant et Mme Lara Pereira a été élue par acclamation dans l'un des postes du personnel administratif et de soutien, pour des nouveaux mandats de trois ans. En juillet 2022, le mandat de Mme Tina Hobday a été reconduit par le Conseil des gouverneurs pour une période de trois ans. Le PAC remercie Mme Rosemary Cooke et le professeur Christopher Ragan pour leurs sages conseils et précieuses contributions aux délibérations du CAR.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, incluant le rapport de l'auditeur, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et effectue toute autre action jugée nécessaire. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR.

En 2022, le Comité d'audit s'est réuni deux fois

Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2022, aucun changement n'est survenu dans la composition du Comité d'audit.

Mme Cristiane Tinmouth, CPA (présidente du Comité d'audit)

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la résiliation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

En 2022, le CPR s'est réuni quatre fois

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME

M. Paul Stinis (président du CPR) Administrateur de sociétés	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2024
M. Nicolas Drapeau , CFA Vice-président, Marchés privés Bimcor Inc.	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en décembre 2023
M. Myles Edwards , CFA Directeur principal et gestionnaire principal de	

PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (**Partie A** et **Partie B**)

u(i)-9.4n ON

AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site Web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

VOTRE COMPTE

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels et les rendements des options sont mis à jour mensuellement. Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15^e jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois. La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et leurs décisions d'allocation d'actifs en accédant au site Web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill.

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à prendre avantage des nombreuses ressources mises à leur disponibilité pour les accompagner dans leurs efforts de planification financière en vue de leur retraite. Par l'entremise du site Web <http://masunlife.ca>, les membres peuvent découvrir leur profil d'investisseur à l'aide de l'outil **Répartition de l'actif**. Ils peuvent planifier leur retraite à l'aide du **Planificateur de retraite** qui inclut un graphique illustrant le décaissement pour aider les membres à estimer leur revenu futur.

Depuis la transition vers Sun Life, les membres peuvent vérifier leurs soldes en utilisant l'**application ma Sun Life mobile**. En plus d'un support téléphonique, les membres peuvent maintenant obtenir de l'aide en direct avec l'option **Clavardez maintenant** sur le site Web.

Les membres ont utilisé ces services en 2022:

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022:	
OUTIL DE RÉPARTITION DE L'ACTIF	331
PLANIFICATEUR DE RETRAITE	1 005
UTILISATEURS DE L'APPLI MOBILE	747
ACTIVITÉS SUR L'APPLI MOBILE	23 694
UTILISATEURS DU SITE WEB	4 562

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissements bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Les membres sont fortement encouragés à réviser leurs placements régulièrement afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leurs objectifs.

CAPSULES VIDÉO

Le Service d'administration des retraites a lancé une série de capsules vidéos afin d'aider les membres du Régime. Ces capsules peuvent être visionnées à:

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/regarder-nos-capsules-video>.

SÉANCES D'INFORMATION

Le service d'administration des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime afin de répondre à leurs besoins. Ces séances, qui ont recommencé de façon virtuelle en décembre 2022, comprennent la séance d'information générale, la séance d'information sur la retraite, la séance d'information sur les options de règlement et la séance d'information sur la

GESTION DES PLACEMENTS

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

risque du compte équilibré et des fonds axés sur une date d'échéance. Nous continuerons de nous engager de manière sélective dans des fonds privés offrant des classes d'actifs en croissance et offrant une diversification significative aux actifs traditionnels.

Le compte équilibré, une combinaison du fonds commun d'actions, du fonds commun de titres à revenu fixe et des placements alternatifs, est l'option de placement la plus populaire du Régime, détenant 80.3% des actifs des membres. Il a obtenu un rendement de -4,2 % au cours de l'année. Afin de tirer profit des taux d'intérêt et des rendements élevés des titres à revenu fixe plus élevés, la politique de placement a été révisée en fin d'année afin d'augmenter la répartition cible au fonds commun de titres à revenu fixe de 5 % (de 30 % à 35 %) et de réduire la répartition cible au fonds commun d'actions (de 45 % à 40 %).

Avant 2022, le fort marché haussier était principalement expliqué par la hausse des valorisations plutôt que par la croissance de la rentabilité de l'investissement. Cependant, la baisse en 2022 des valorisations des actifs cotés en bourse a amélioré les rendements futurs attendus à long terme pour ces classes d'actifs, et les investisseurs ne sont plus tenus d'assumer des niveaux de risque relativement plus élevés pour obtenir le même rendement. Le SP maintient une inclinaison défensive au sein du compte équilibré, car les revenus et les bénéfices pourraient être mis sous pression si l'inflation prend plus de temps que prévu à être contrôlée. Alors que les prix dans de nombreux secteurs de l'économie se stabilisent, nous sommes encore loin de l'objectif d'inflation de 2 % de la banque centrale et le marché du travail devra probablement s'assouplir avant que l'inflation ne soit maîtrisée. Heureusement, de

nombreux actifs des placements alternatifs bénéficient d'une protection contre celle-ci, tels que l'immobilier et les placements en infrastructures qui ont des flux de trésorerie ajustés à l'inflation, ou la dette privée qui a principalement des actifs à taux variables avec des rendements augmentant au rythme de la hausse des taux d'intérêt. À long terme, ces actifs offrent une diversification accrue, des rendements ajustés pour le risque intéressants et un accès à des opportunités de placement attrayantes et uniques.

Du point de vue des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), 99 % des actifs du Régime sont investis auprès de gestionnaires qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Le Régime a fait un investissement important dans un fonds de placements privés qui s'engage à investir dans des entreprises qui ont l'intention d'avoir des résultats sociaux et en 3-4.2JO.108 Tw O -1.167 Td(R)1.12.1 (e)-17. (3-4.2-9.4 .3168 Tw O -1.1

LE RÉGIME ET L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

QUESTIONNAIRE DE VÉRIFICATION DILIGENTE ESG POUR LES GESTIONNAIRES D'ACTIFS

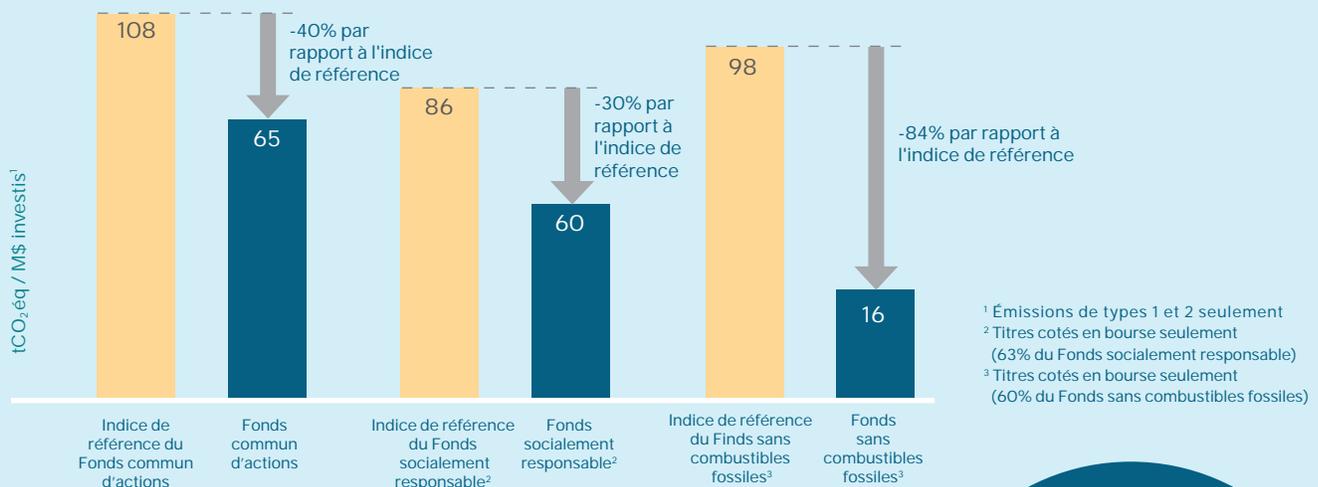
Le régime est géré avec une approche d'investissement responsable. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont intégrées dans les processus d'investissement tels que la vérification diligente et l'engagement auprès des gestionnaires d'actifs. En effet, lors de l'évaluation des gestionnaires d'actifs, la priorité est donnée à ceux qui utilisent les critères ESG pour évaluer les entreprises dans lesquelles elles pourraient vouloir investir. Au 31 décembre 2022, 99% des actifs du régime étaient gérés par des gestionnaires d'actifs adhérant à une politique ESG ou signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI).

De plus, en 2022, le Régime a collaboré avec SHARE et 11 universités homologues pour développer un questionnaire de vérification diligente ESG pour les gestionnaires d'actifs. Les réponses au questionnaire fourniront des données pertinentes, significatives, comparables et transparentes sur la performance ESG de nos gestionnaires. Le questionnaire sera déployé auprès des gestionnaires en 2023 et sera désormais transmis annuellement. Les données recueillies dans ce questionnaire serviront comme base de discussions constructives sur l'investissement responsable dans le but de s'assurer que les gestionnaires du Régime intègrent les considérations ESG dans leur processus d'investissement afin d'atténuer les risques.

EMPREINTE CARBONE POUR 2022

Le Régime a effectué l'évaluation, au 31 décembre 2022, de l'empreinte carbone des actions cotées du Fonds commun d'actions et du Fonds socialement responsable pour la deuxième année consécutive et a effectué la première évaluation des actions cotées du Fonds sans combustibles fossiles (SCF).

L'empreinte carbone a été calculée avec les émissions de types 1 et 2 des titres cotés en bourse en utilisant des données fournies par MSCI, un prestataire mondial d'indices boursiers et de solutions ESG.



Types de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard

Type 1	Émissions directes émises de sources détenues ou contrôlées par la compagnie
Type 2	Émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité achetée, du chauffage ou de vapeur
Type 3	Autres émissions indirectes (qui ne sont pas incluses dans celles de type 2) produites dans la chaîne de valeur de la compagnie

Il est important de rester prudent lors de la comparaison d'empreintes carbone de portefeuilles d'organisations différentes, puisque les méthodes de calcul, les catégories d'actifs couvertes ainsi que les fournisseurs de données peuvent varier d'une organisation à l'autre.

En 2022, le personnel du Service des placements a continué à approfondir leurs connaissances sur les enjeux ESG et les pratiques d'investissement responsable, en obtenant 90 heures de formation et en participant à plusieurs conférences.

83 M\$ EN INVESTISSEMENTS D'IMPACT

Les investissements d'impacts sont faits dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, ainsi qu'un rendement financier. Le marché des investissements d'impact est en pleine croissance et permet d'injecter du capital afin de répondre aux défis les plus urgents dans des secteurs tels que l'agriculture durable, l'énergie renouvelable, les technologies propres et l'accès abordable aux services de base en logement, en santé et en éducation.

Nouvel Investissement dans un placement privé d'impact

En 2022, le Régime a pris un engagement de USD 20 M\$ dans un placement privé à impact qui est un fonds mondial axé sur des thèmes d'investissement à impact tels que la santé et le bien-être, le climat, les ressources, l'éducation et l'inclusion financière.

Le Régime a également investi dans un fonds immobilier européen avec un nombre impressionnant de certifications de bâtiments écologiques de haute performance. Un autre des investissements d'impact du Régime est un placement privé mondial dédié aux énergies renouvelables qui comprend des investissements dans des actifs exploitant l'énergie solaire.

Au 31 décembre 2022, le régime comptait 83 M\$ en investissements d'impact, incluant les engagements.

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'engagement est une stratégie d'investissement responsable qui permet aux investisseurs d'utiliser leur voix en tant qu'actionnaires pour soutenir de meilleures politiques et pratiques de durabilité d'entreprise et d'apporter un changement positif. Il permet aux investisseurs d'établir un dialogue constructif avec les conseils d'administration et la direction de l'entreprise.

En 2022, le Régime a nommé SHARE en tant que prestataire de services d'engagement des actionnaires pour engager auprès des entreprises en portefeuille du régime sur les questions liées au climat. Par l'intermédiaire de SHARE, McGill est devenue l'un des premiers membres du Réseau universitaire pour l'engagement des investisseurs (UNIE), une initiative dirigée par des universités canadiennes qui amplifie les voix des actionnaires pour s'attaquer aux changements climatiques.

Durant l'année 2022, SHARE a mené 125 engagements avec 59 entreprises différentes du portefeuille du Régime. Les engagements ont porté sur des sujets tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la finance durable, la surveillance des dépenses politiques, ainsi que la réussite d'une transition juste qui tient en compte des travailleurs et des communautés. Jusqu'à présent, SHARE a constaté des progrès positifs sur 49 de ces engagements.

AUDIT DU VOTE PAR PROCURATION

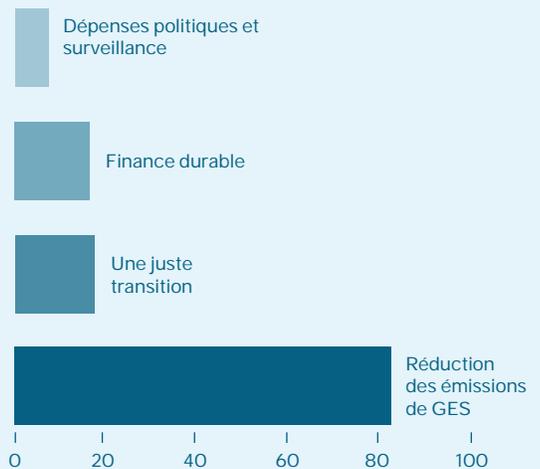
En avril 2022, le CAR a approuvé une première évaluation des pratiques de vote par procuration des gestionnaires de portefeuille du Régime afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs de placement du Régime. Les votes par procuration sont un outil précieux dont dispose le Régime du fait qu'il détient des actions de sociétés cotées en bourse.

Le Régime a engagé SHARE pour réaliser un audit de vote par procuration sur 20 009 bulletins de vote déposés par les gestionnaires au nom du Régime entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022.

Les points de l'ordre du jour peuvent être inscrits sur les bulletins de vote des entreprises soit par la direction d'entreprise, soit par les actionnaires. Dans ce dernier cas, ils sont appelés propositions des actionnaires. SHARE a analysé le niveau de soutien des gestionnaires de portefeuille du régime aux propositions d'actionnaires ESG, c'est-à-dire aux propositions d'actionnaires qui visent à obtenir un changement de la part de la direction en matière d'environnement, de responsabilité sociale ou de gouvernance.

Les résultats de l'audit de vote par procuration aideront le Service des placements à évaluer les votes des gestionnaires de portefeuilles du Régime et à suggérer des modifications alignées sur les meilleures pratiques d'investissement responsables.

SUJETS D'ENGAGEMENTS EN 2022



Le régime est membre du Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE) grâce à l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE) - une organisation à but non lucratif primée dédiée à mobiliser les investisseurs pour transitionner vers une économie durable, inclusive et productive. Aux côtés d'autres investisseurs institutionnels universitaires, et avec SHARE, le Régime travaille à faire de l'engagement actionnarial auprès des entreprises sur les risques et les opportunités liés au climat, conduisant à des changements tangibles et à des améliorations des pratiques de durabilité des entreprises.

FONDS COMMUN D'ACTIONS

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

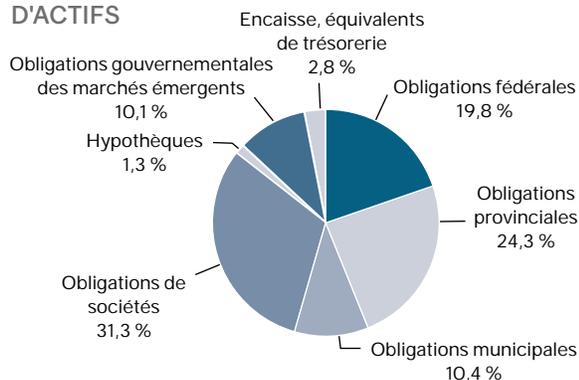
L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'**Indice des prix à la consommation** (IPC) canadien + 5,0 %, soit 7,4 %.

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Les marchés boursiers ont reculé en 2022, l'indice d'actions canadiennes (S&P/TSX Composite) et l'indice d'actions mondiales (MSCI ACWI) générant respectivement -5,8 % et -12,4

FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

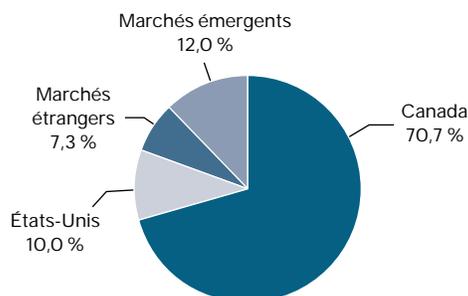
7 SOUS-CATÉGORIES D'ACTIFS



465,3 M\$

27,7 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

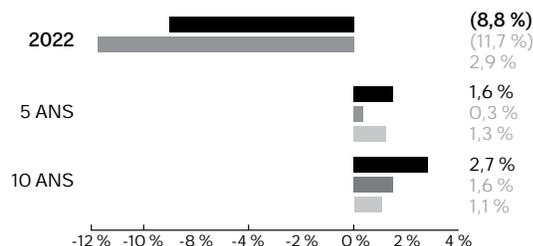
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	32
Frais administratifs	25
TOTAL	57

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



■ Fonds commun d'actions
■ Indice de référence
■ Valeur ajoutée

(11,7 %)

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,0 %, soit 3,4 %.

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Au cours de l'année, la hausse rapide des taux d'intérêt a eu l'effet d'un vent de face pour les marchés des titres à revenu fixe, car le prix des obligations a subi l'incidence négative de la hausse des taux d'intérêt. En conséquence, le fonds commun de titres à revenu fixe a enregistré une performance de -8,8 % (avant frais), mais a réussi à battre son indice de référence qui a généré -11,7 % au cours de l'année. Cette surperformance s'explique en partie par le positionnement avec une durée plus courte (ce qui réduit la sensibilité aux mouvements de taux d'intérêt) du portefeuille pendant la majeure partie de l'année, la diversification internationale du portefeuille et la valeur positive générée par les gestionnaires de placements.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

La durée du portefeuille de titres à revenu fixe a été augmentée vers la fin de l'année pour se rapprocher de celle de l'indice de référence afin de réduire l'impact potentiel sur la performance relative si les taux d'intérêt devaient baisser dans le futur.

RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



PLACEMENTS ALTERNATIFS

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %, soit 6,9 %.

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Malgré le ralentissement dans les marchés des actions et des titres à revenu fixe, les placements alternatifs ont généré des rendements nets positifs et étonnamment élevés de 6,5 % en 2022. La performance a été en ligne avec l'indice de référence (6,5 % contre 6,9 %) malgré un indice de référence non investissable, partiellement basé sur des indicateurs d'inflation. La hausse des taux d'intérêt a été défavorable pour la performance de l'immobilier cette année. D'autre part, les actifs d'infrastructure et de dette privée ont fourni une protection robuste contre l'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt, et ont contribué positivement à la performance. De plus, les fonds de stratégies diversifiées ont continué de contribuer positivement en 2022, alors que leur nature de rendement absolu a été favorisée par un marché volatil.

Les frais de gestion sont plus élevés pour les placements alternatifs, car il s'agit de placements privés. Pour cette raison, c'est la seule option d'investissement pour laquelle les rendements sont présentés après frais, selon les normes de l'industrie.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2022, de nouveaux engagements ont été faits en placements privés et en infrastructures, avec deux investissements dans des fonds de placements privés, dont l'un est un fonds dédié aux investissements d'impact, et un investissement dans un fonds d'infrastructure nord-américain.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

5 TYPES DE PLACEMENT

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

L'objectif à long terme est de dépasser le rendement de l'indice FTSE Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de

1 346,3 M\$

80,3 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

Marchés émergents
8,6 %

Marchés
étrangers
20,3 %

Canada
38,1%

États-Unis
33,0 %

FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (FSR) est d'optimiser l'appréciation de capital à long

FONDS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds sans combustibles fossiles (SCF) est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui exclut les titres d'émetteurs qui s'adonnent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Pour atteindre

2,6 M\$

0,2 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION



OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

À la demande de l'Université et du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle

RAPPORT FINANCIER

LETTRE SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Le rapport financier 2022 du Régime de retraite de l'Université McGill (le Régime) a été préparé par la direction et approuvé par le Comité d'administration des retraites (CAR).

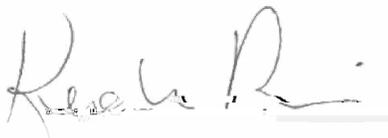
La direction est responsable de la préparation et de la présentation dèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guideline on Financial Reporting* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur l'accès à l'information* (Québec). Cette responsabilité comprend la sélection des principes et méthodes comptables appropriés et l'exercice d'un jugement objectif lors de la prise de décisions affectant les mesures des transactions.

En s'acquittant de ses responsabilités en matière d'intégrité et d'équité du rapport financier, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, les actifs sont protégés et les registres financiers sont correctement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation du rapport financier.

La responsabilité ultime du rapport financier incombe aux membres du CAR. Le CAR supervise la divulgation financière par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit, composé de trois personnes qui ne sont ni membres de la direction ni employés du régime, examine le rapport financier et recommande au CAR de l'approuver. Le comité d'audit s'acquiesce de ses responsabilités en examinant les informations financières préparées par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des vérificateurs externes du régime au CAR. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour examiner la portée et le calendrier de l'audit, pour discuter des constatations d'audit et des recommandations d'amélioration, et pour s'assurer qu'il s'est acquiescé de ses responsabilités de manière appropriée.

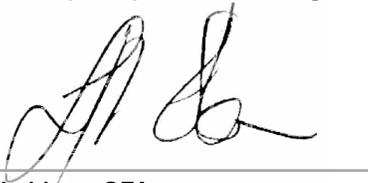
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé par le CAR pour vérifier le rapport financier et faire rapport directement au comité d'audit; leur rapport suit. Les auditeurs externes ont pleinement accès au comité d'audit et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit.

15 mars 2023



Kendra Racine, CPA

Gestionnaire principale, Finance & gouvernance



Sophie Leblanc, CFA

Chef des placements et trésorière

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le Régime),

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations言érentes fournies par celle dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'avertir l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 20 mars 2023

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130874

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre 2022
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation

ACTIF	2022	2021
Placements (note 3)	1 670 646 \$	1 820 045 \$
Encaisse	14 534	16 148
Instruments financiers dérivés (note 4)	2 181	5 063
Revenus de placement à recevoir	3 750	3 542
Débiteurs	490	649
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	1 316	935
	1 692 917	1 846 382
PASSIF		
Instruments financiers dérivés (note 4)	7 839	818
Créditeurs et charges à payer	1 892	1 722
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 6)	10	8
Sommes à payer aux anciens membres	4 096	5 179
	13 837	7 727
Actif net disponible pour le service des prestations	1 679 080 \$	1 838 655 \$

34

Fonds de retraite

ACTIF	2022	2021
Placements (note 3)	72 599 \$	104 559 \$
Encaisse	199	529
Instruments financiers dérivés (note 4)	4	5
Revenus de placement à recevoir	297	482
Débiteurs	21	1
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 6)	10	8
	73 130	105 584
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	49	58
Sommes à payer à l'Université McGill	2 274	2 384
	2 323	2 442
Actif net disponible pour le service des prestations	70 807 \$	103 142 \$
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 749 887 \$	1 941 797 \$

Les notes a érentes font partie intégrante du rapport financier.

NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le Régime) garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (les membres) de l'Université McGill (l' Université). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *L.R.Q.* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmentée, le cas échéant pour les membres Partie A, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres Clinique avec permanence
39 ou moins	5,0 %	5,5 %

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

(suite)

G) PRESTATIONS DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

H) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable, d'un fonds sans combustibles fossiles et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des fonds multirisques axés sur une date d'échéance sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le CAR).

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le Fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insécurité du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insécurité du Régime est la responsabilité de l'Université.

I) FONDS DE RETRAITE

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires

à l'achat d'actions.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)

Actifs réels

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Actifs réels inscrits en bourse

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont des titres négociables et sont diversifiés globalement.

Placements privés

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

3. Placements et instruments financiers (suite)

EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

Type de risque	Variation	Effet sur le Fonds d'accumulation	Effet sur le Fonds de retraite
Risque de taux d'intérêt	Augmentation (diminution) de 1 %	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 33,2 M\$ (2021 – 34,3 M\$)	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 2,0 M\$ (2021 – 3,0 M\$)
Risque de change sur les placements	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 4,4 M\$ (2021 – 5,0 M\$)	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 290 mille \$ (2021 – 466 mille \$)
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 790 mille \$ (2021 – 692 mille \$)	s.o.
Risque de change sur les contrats de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 2,0 M\$ (2021 – 1,7 M\$)	s.o.
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 527 mille \$ (2021 – 393 mille \$)	s.o.
Risque de prix	Variation de 10 % du prix des actions	Variation de 92,9 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2021 – 108,6 M\$)	Variation de 3,7 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2021 – 5,5 M\$)

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(H) DÉTAIL DES PLACEMENTS

	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Équivalents de trésorerie				
canadiens	35 964 \$	40 057 \$	2 200 \$	2 324 \$
étrangers	17 044	11 371	1	1
	53 008	51 428	2 201	2 325
Placements à revenu fixe				
canadiens	336 504	362 010	30 141	37 719
étrangers	141 189	139 249	2 933	7 811
	477 693	501 259	33 074	45 530
Titres de participation				
canadiens	346 378	428 033	93	119
étrangers	414 393	485 689	36 968	54 495
	760 771	913 722	37 061	54 614
Placements alternatifs*				
Actifs réels	154 498	144 147	263	2 090
Actifs réels inscrits en bourse	6 914	35 790	-	-
Placements privés	161 324	136 102	-	-
Fonds de stratégies diversifiées	56 438	37 597	-	-
	379 174	353 636	263	2 090
Total des placements	1 670 646 \$	1 820 045 \$	72 599 \$	104 559 \$

* Dans le fonds d'accumulation, 75,5 % (73,1 % en 2021) des placements alternatifs sont détenus en devises. Aucun placement alternatif en devises n'est détenu dans le Fonds de retraite en 2022 et 2021.

(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 - Instruments financiers cotés sur des marchés actifs de valeurs mobilières
Niveau 2 - Instruments financiers évalués sur la base de données observées et de données non observées
Niveau 3 - Instruments financiers évalués sur la base de données non observées

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022

Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	53 008 \$	- \$	- \$	53 008 \$
Placements à revenu fixe	-	457 439	20 254	477 693
Titres de participation	530 284	230 487	-	760 771
Placements alternatifs	6 915	-	372 259	379 174
Total des placements	590 207 \$	687 926 \$	392 513 \$	1 670 646 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	2 181 \$	-	2 181 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	7 839 \$	-	7 839 \$

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2021

Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	51 428 \$	- \$	- \$	51 428 \$
Placements à revenu fixe	-	479 920	21 339	501 259
Titres de participation	625 189	288 533	-	913 722
Placements alternatifs	35 791	-	317 845	353 636
Total des placements	712 408 \$	768 453 \$	339 184 \$	1 820 045 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	5 063 \$	-	5 063 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	818 \$	-	818 \$

3. Placements et instruments financiers (suite)

(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022				
Fonds de retraite	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	2 201 \$	- \$	- \$	2 201 \$
Placements à revenu fixe	-	33 074	-	33 074
Titres de participation	-	37 061	-	37 061
Placements alternatifs	-	-	263	263
Total des placements	2 201 \$	70 135 \$	263 \$	72 599 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	4 \$	-	4 \$

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2021				
Fonds de retraite	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	2 325 \$	- \$	- \$	2 325 \$
Placements à revenu fixe	-	45 530	-	45 530
Titres de participation	-	54 614	-	54 614
Placements alternatifs	-	-	2 090	2 090
Total des placements	2 325 \$	100 144 \$	2 090 \$	104 559 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	5 \$	-	5 \$

Niveau 3 Total

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2021	315 102 \$	2 309 \$
Achats	30 884	-
Ventes	(49 113)	(4)
Variation de la juste valeur	42 311	(215)
Juste valeur, 31 décembre 2021	339 184 \$	2 090 \$
Achats	61 113	-
Ventes	(32 896)	(1 905)
Variation de la juste valeur	25 112	78
Juste valeur, 31 décembre 2022	392 513 \$	263 \$

En 2022 et 2021, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 et vers ou depuis le niveau 3.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des variations de l'actif sous-jacent, de l'indice des prix ou des taux, du taux d'intérêt ou du taux de change. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs actuels du marché. Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer le risque financier. Le régime utilise des contrats à terme sur devises et des swaps de taux d'intérêt.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords contractuels entre deux parties pour acheter ou vendre un actif à un prix prédéterminé à une date future spécifiée. Le Régime utilise des contrats de change à terme pour modifier l'exposition du Régime au risque de change.

Swaps

Les swaps sont des accords contractuels entre deux contreparties d'échanger une série de flux de trésorerie. Le régime utilise des swaps de taux d'intérêt pour atténuer les risques de taux d'intérêt.

Valeurs notionnelles

Les valeurs notionnelles représentent les montants contractuels auquel un taux ou un prix est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger, et ne sont donc pas comptabilisés comme actifs ou passifs dans ce rapport financier. Les valeurs notionnelles sont également la base sur laquelle les justes valeurs des contrats et les rendements sont déterminés. Les valeurs notionnelles ne représentent pas nécessairement la trésorerie future à échanger.

	2022			2021		
	Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande		Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instruments de change						
Contrats à terme	445 831 \$	2 181 \$	5 730 \$	437 257 \$	5 063 \$	818 \$
Instruments de taux d'intérêts						
Swaps	300 000	-	2 109	-	-	-
Total	745 831 \$	2 181 \$	(7,839) \$			

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Instruments financiers dérivés (suite)**(B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SELON LA DATE DE MATURITÉ**

Le tableau suivant résume les valeurs notionnelles des instruments financiers dérivés du Régime selon la durée jusqu'à l'échéance.

Date de maturité	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Moins d'un an	745 831 \$	437 257 \$	2 451 \$	4 519 \$
1 à 5 ans	-	-	-	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	745 831 \$	437 257 \$	2 451 \$	4 519 \$

5. Revenus de placement

	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Encaisse et équivalents de trésorerie	1 067 \$	418 \$	30 \$	22 \$
Revenu fixe	12 980	12 010	1 644	1 820
Titres de participation	16 999	19 437	187	141
Actifs réels	4 509	3 348	-	-
Placements privés	4 406	4 272	-	-
Prêts de titres	197	131	6	8
Total	40 158 \$	39 616 \$	1 867 \$	1 991 \$

6. Sommes à recevoir du et à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2022, il y a 10 mille \$ (8 mille \$ au 31 décembre 2021) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

7. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Fournisseur des services de tenue de dossier	1 471 \$	1 341 \$	65 \$	54 \$
Salaires et avantages sociaux	1 134	1 241	56	70

GLOSSAIRE

Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le

CONTACTS

Les bureaux du CAR, du Service d'administration des

NOTES
